

**LE JOUR, 1949**  
**17 DÉCEMBRE 1949**

### **DE L'EXERCICE NORMAL DE L'AUTORITÉ**

Il faut s'inquiéter de la difficulté apparemment insurmontable qu'éprouvent des Libanais du premier rang, de la jeune génération surtout, à maintenir leur concours au Pouvoir judiciaire comme au Pouvoir exécutif, après une expérience de courte durée.

C'est un signe des temps. Il montre bien qu'il s'agit d'une défense individuelle des prérogatives, des libertés et des droits contre des empiètements ou des tentatives d'empiètement, avoués ou cachés, dans une atmosphère qui se fait de plus en plus lourde.

Le pouvoir chez nous est terriblement centralisateur ; c'est une maladie qui remonte de loin. Et la centralisation qui s'accroît dirait-on, menace notre existence politique même. **Beaucoup trop de choses se font et se défont par-dessus la tête des personnes légalement responsables.** Beaucoup trop de fonctionnaires semblent appartenir davantage, **de gré ou de force**, aux détenteurs plus ou moins occultes du Pouvoir qu'au Service auquel ils sont attachés. **Le résultat est ce que chacun peut voir.** C'est ce que nous appelions naguère le jeu des paravents et qui continue.

Quand on prétend vous mettre en mouvement à la façon des marionnettes ou **qu'on agit pour votre compte et en vous engageant, mais en dehors de vous**, la réaction doit se produire une fois ou l'autre.

Et nous sommes, en tout et toujours, pour le respect de la hiérarchie, de la discipline et de l'ordre, si nous sommes devenus dans l'anarchie courante comme les défenseurs attirés de l'ordre, nous avons le devoir de défendre aussi l'indépendance et les droits de ceux qui, à tous les échelons, ne sont plus investis que nominalement du pouvoir et qui en portent cependant les responsabilités.

**L'habitude établie de faire ce que l'on veut en se cachant derrière les autres et une habitude déplorable, et qui peut détruire à la fois le sentiment du devoir et de l'honneur.**

Les pouvoirs dans l'Etat sont clairement définis par les règlements et les lois. **Il faudrait ne plus être gouverné de l'antichambre et de la cave, de la coulisse et du grenier.**

Nous avons suffisamment le sentiment et le goût de l'autorité pour savoir comment elle doit s'exercer et jusqu'où. Un pays sans autorité se ruine ; **mais l'autorité des uns, souvent abusive et souvent illégale ne peut pas consister à ruiner, consciemment ou inconsciemment, l'autorité des autres.**

Il n'est pas normal que nous continuions à être gouvernés comme nous le sommes. Tout est possible évidemment, mais il y a des limites à toutes les tolérances comme à tous les caprices et à tous les relâchements.